



## CIEP : La réforme du DELF-DALF

La France harmonise ses diplômes nationaux DELF et DALF sur le **Cadre européen commun de référence pour les langues**

### COMMUNIQUE DE PRESSE

La Commission nationale du DELF et du DALF a chargé le CIEP d'engager une réforme du DELF (Diplôme d'études en langue française) et du DALF (Diplôme approfondi de langue française) en vue de leur harmonisation sur les six niveaux du *Cadre européen commun de référence pour les langues*. A partir du 1<sup>er</sup> septembre 2005, un nouveau dispositif plus simple et plus léger à organiser sera ainsi mis en place. Ce dispositif prévoit **6 diplômes** autonomes correspondant chacun à l'un des six niveaux du *Cadre européen commun de référence* :

DELF A1,  
DELF A2,  
DELF B1,  
DELF B2,  
DALF C1  
DALF C2

Publié en 2001 par la Division des politiques linguistiques du Conseil de l'Europe, le *Cadre européen commun de référence pour les langues* permet, grâce aux six niveaux de compétences en langues qu'il définit, une comparaison internationale des diplômes de langues, quelle que soit la langue. Situé dans la continuité des approches communicatives, ce texte de référence propose de nouvelles pistes de réflexion, telles la prise en compte des savoirs antérieurs du sujet, la primauté donnée à la compétence sociolinguistique et la défense d'une compétence plurilingue et pluriculturelle.

Le CIEP, établissement public du ministère de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et siège de la Commission nationale du DELF et du DALF, a été chargé de la conception de la nouvelle version de ces certifications. C'est dans le respect des orientations du Conseil de l'Europe qu'il a engagé sa réflexion, appuyant ses travaux sur les « référentiels pour le français » -niveaux A1 et B2. Grâce à l'action conjointe de son ministère de tutelle et du ministère des Affaires étrangères, la Commission nationale du DELF et du DALF dispose d'un dispositif unique de plus de 900 centres d'examens établis dans 154 pays, organisant plus de 350 sessions d'examens par an. Plus de 60.000 diplômes ont ainsi été délivrés en 2004.

Cette réforme tend vers un allègement du dispositif des certifications françaises : durée réduite des examens, amélioration des délais, prise en compte des normes internationales de conception d'épreuves (standards d'ALTE, *Association of language testers in Europe*), harmonisation sur un cadre de référence. Cette nouvelle formule, qui invite à diversifier les parcours d'apprentissage en fonction des volumes horaires par niveaux, devrait permettre de fidéliser les apprenants de langue française et en augmenter le nombre.

Une version adaptée aux publics plus jeunes, et dans certaines conditions aux publics scolarisés, donne aux enseignants et responsables éducatifs étrangers une certification standardisée, constituant ainsi un outil de politique éducative qui permettra d'introduire ou de consolider le français en milieu scolaire.

Plus d'informations : [http://piaf.ciep.fr/default.aspx?alias=delf\\_dalf](http://piaf.ciep.fr/default.aspx?alias=delf_dalf)

Contact presse : Emilie Seffray, 01 45 07 69 13, [seffray@ciep.fr](mailto:seffray@ciep.fr)



**Centre international d'études pédagogiques**

1, avenue Léon-Journault ; F-92318 Sèvres cedex

Téléphone : 33 (0)1 45 07 69 13 ; Télécopie : 33 (0)1 45 07 60 71

Contact : **Emilie Seffray** [seffray@ciep.fr](mailto:seffray@ciep.fr) Site Internet : [www.ciep.fr](http://www.ciep.fr)